

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI.-

RUHENERI le 18 avril 1946.

-----  
N° 383 /Sec.-

OBJET : Certificat de civisme  
Mr.CHAUVEAUX.-

A Monsieur le Chef du Secrétariat Provincial à USUMBURA.-

-----  
Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli :  
1° la déclaration d'honneur de Mr.CHAUVEAUX.-  
2° la carte d'identité belge de Mr.CHAUVEAUX.-  
3° la carte d'immatriculation de Mr.CHAUVEAUX. qui sollicite un certificat de civisme.

Il a versé au comptable de Ruhengeri la somme de quarante francs.  
La quittance mad.XVIII n° 18/G.177 du 18 avril 1946 lui a été remise et  
la somme de quarante francs a été prise en recette sous le n° 49 du L.C.

Pr. L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL, empêché  
L'AGENT TERRITORIAL PRINCIPAL. Labiau



ad  
N° 1237

Matières mod. 9

RUANDA - URUNDI  
MAGASIN PROVINCIAL DES FINANCES

Reçu du Magasinier d'Usumbura:

A. T. Rechenger Sec. 1d.

2 baits d'argent en poche

Gauthier

Un exemplaire est destiné aux archives du Destinataire.  
L'autre document signé est à renvoyer Gestionnaire du Magasin des Finances.

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri  
n° 612/K.

Rép. au n° sans  
du 13 juillet 1944.-

Objet :  
Porteurs pour Kisenyi.

Ruhengeri, le 7 août 1944

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre émargée,  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dès le  
reçu de votre lettre, je me suis mis en rapport avec mon  
collègue de Kisenyi au sujet des porteurs que vous envoyez  
régulièrement à Kisenyi pour votre ravitaillement; j'ai le  
plaisir de vous annoncer que si vos porteurs sont munis  
d'une feuille de route, on ne les empêchera plus de se ren-  
dre à Kisenyi,

Toutefois, et je tiens à attirer votre  
attention sur ce point, il vous est strictement interdit de  
faire prendre votre courrier à Goma par porteur, un service  
postal organisé existant entre Kisenyi et Ruhengeri par ca-  
mionnette Vicicongo; dorénavant, il vous appartient donc de;  
faire prendre votre courrier à Ruhengeri, au bureau, après  
avoir donné au Percepteur de Goma les instructions nécessai-  
res à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,  
l'assurance de ma considération très distinguée

L'Administrateur Territorial  
D.Vauthier

A Monsieur le Directeur de la Mission Adventiste du Rwankeri à RWANKERI

Territorie

Rubergue

C O P I E .

T E L E G R A M M E . -

POSTALISE

1236/1A

- 25-12-43

ETAT

R E S I D E N T

KIGALI.-

Déposé à USUMBURA le 17 à 10 h. 30 m. N° 0164 36 mots.

81717/SEC CONGO LBO TELEGRAPHIE CITATION CONSUL GENERAL BRITANNIQUE MR INFORME  
GOUVERNEUR UGANDA PRIT DECISION FERMER FRONTIERE UGANDA A FEMMES ET ENFANTS  
PREMIER JANVIER PROCHAINE FIN CITATION PRIERE FAIRE PUBLIER CETTE MESURE URGENC

J U N G E R S . -